

LES CADRES DANS LE VISEUR

Les conditions de travail des cadres de la Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire ne cessent de se dégrader.

Au fil des réorganisations, les cadres, dans leur grande majorité, sont devenus des cadres d'exécution. Ils ont perdu toute autonomie de pensée et leur marge de manœuvre s'est réduite à peau de chagrin. Ils doivent se contenter d'appliquer les directives en restant bien sur la ligne tracée.

Ainsi, démis de leurs fonctions d'encadrement, mais soumis à une charge de travail sans cesse croissante, les cadres voient leur métier changer voire disparaître.

Une déclassification massive des emplois se réalise, notamment chez les cadres.

L'organisation mise en place par la direction engendre un changement de statut pour des populations entières de cadres "techniques". A titre d'exemple, nous pouvons citer les nouvelles agences de courtage, les conseillers en gestion patrimoine, les responsables commerciaux,...

La CFDT remarque que, de manière plus insidieuse, d'autres cadres sont à titre individuel "invités" à accepter un poste d'une classification inférieure. Il semble aujourd'hui qu'être cadre breton ou cadre senior expose plus à ce genre de pratique.

[RESPECTÉS]

 **Les incidences ne sont pas neutres :**

Pour les salariés, c'est la perte de leur statut de cadre (donc changement de caisse de retraite) et une atteinte à leur personnalité (non reconnaissance des compétences).

Ce changement de situation est souvent vécu comme une sanction par les salariés qui exercent leur métier avec conscience et professionnalisme.

Pour l'entreprise, cela semble être un non sens à long terme : les salariés qui le peuvent quittent la Caisse d'Épargne, parfois pour aller sur des marchés concurrents ; l'entreprise se prive de compétence et d'expérience indispensables à son bon fonctionnement.

Quelques conseils pour les salariés :

- Ne pas céder aux demandes individuelles de changement de statut, ne pas accepter de signer un avenant au contrat de travail, refuser la déclassification.
- Ne pas rester isolé, se rapprocher de la CFDT en dénonçant ces situations, en adhérant à la CFDT, première organisation de cadres à BPCE.

Rappel : La CFDT fait de la confidentialité un droit intangible et continuera à respecter scrupuleusement cet engagement. Pour nous contacter, utilisez de préférence vos propres moyens de communication : téléphone, mail personnels, courrier postal.

Les cadres de la section CFDT CE BPL

BULLETIN D'ADHESION à la C.F.D.T.

Nom :
Adresse :
N° de téléphone :
Entreprise : Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire

Prénom :
Département, Agence :
Dom :

Fait le :
Signature :



A renvoyer à CFDT Dom 55951 – Comité d'Entreprise Nantes